

Nadège BEZANNIER-BOUQUET et Vincent EMONET



NOTAIRES ASSOCIES

Successeurs de Maîtres DAMON, ARMAN
Successeurs de Maîtres RABOURDIN et DUVAL DE LAGUIERCE



SELARL titulaire de l'office notarial
Immeuble "Le Victoria"
23, rue de la Vallée Maillard - BP 70724
41007 BLOIS CEDEX

TEL 02 54 74 00 31
FAX 02 54 74 56 27
etude.bbe@41005.notaires.fr

Alexandra LEFRANC-BERTHON
Notaire au sein de l'office

LISTE DES PIECES POUR CHANGER VOTRE REGIME MATRIMONIAL

Vous souhaitez nous confier votre changement de régime matrimonial et nous vous en remercions.

Nous vous prions de prendre connaissance des pièces nécessaires à la rédaction de votre partage, énoncées ci-dessous, et de les apporter lors de notre rendez-vous. Un dossier complet nous permettra de faire preuve de réactivité et de fixer rapidement un rendez-vous de signature.

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à nous contacter au 02.54.74.00.31 ou à l'adresse email etude.bbe@41005.notaires.fr. Vous pouvez également prendre rendez-vous en ligne directement sur notre site internet.

LES EPOUX

- ✓ Questionnaire d'état civil accompagné de ses pièces justificatives si nécessaires (jugement de divorce, récépissé de PACS ...) à remplir par chacun des futurs époux
- ✓ Copie recto-verso de vos pièces d'identité en cours de validité.
- ✓ Copie de votre livret de famille
- ✓ Relevé d'Identité Bancaire, signé au dos par vos soins.

UNIQUEMENT si vous êtes concernés :

- ✓ Justificatif de placement sous un régime de protection



OFFICE NOTARIAL OUVERT DU LUNDI AU VENDREDI DE 9H A 12H ET 14H A 18H
LE SAMEDI DE 9H A 12H30 SUR RENDEZ-VOUS
MEMBRE D'UNE ASSOCIATION AGREEE - LE REGLEMENT DES HONORAIRES PAR CHEQUES EST ACCEPTE

✓ Si l'un des époux est étranger : extrait d'acte de naissance étranger et sa traduction par un traducteur assermenté

✓ Copie du contrat de mariage

✓ Coordonnées et adresses de vos enfants

CONSTATATION D'APPORTS

1. Apports immobiliers

✓ Titre de propriété

✓ Evaluation établie par deux agences immobilières

2. Apports de parts sociales

✓ Kbis de moins de trois mois

✓ Copie certifiée conforme de vos derniers statuts à jour

✓ Si cela n'est pas prévu dans les statuts, le procès-verbal d'assemblée générale, certifiée conforme de nomination du dirigeant

✓ Copie recto-verso de la pièce d'identité du dirigeant

✓ Si cela est prévu par les statuts, le procès-verbal de décision sociale autorisant l'apport et agréant le conjoint comme associé

✓ Evaluation réalisée par votre expert-comptable

➤ **Afin de pouvoir effectuer certaines demandes de documents (états civils, ...) nous vous demanderons une provision sur frais de cinquante euros, qui viendra en déduction de votre devis définitif.**

